



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le quinze décembre deux mil seize à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 8 décembre 2016, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

COMMUNE DE CONFOLENS

Étaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Excusés-Absents : 09
Délégations : 06

Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoint, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette ; Mme FEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy ; M. POINTIER Emeric, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Date de Convocation:
8 décembre 2016

Excusé(e)s / Absent(e)s:

M. BOUTY Philippe ; M. GUINOT Jean-François ; M. VIGNAUD Jean-Michel ; M. LASCAUX Laurent ; M. MASDOUMIER Pascal ; Mme VICTOR Nathalie ; Mme DUMASDELAGE Chantal ; M. FLAYAC Serge ; Mme NGOMBET BITOO Madeleine

Date d'affichage :
8 décembre 2016

Délégations :

M. BOUTY Philippe à M. DUPRÉ Jean-Noël ; M. GUINOT Jean-François à Mme VILLEDARY Véronique ; M. VIGNAUD Jean-Michel à M. GERMANEAU Gilbert ; M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre ; M. MASDOUMIER Pascal à M. GAULTIER Emmanuel ; Mme VICTOR Nathalie à Mme LAMANT Marie-Line.

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric

2016/12/15
N°10

10 - Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière approuvé par le Conseil Syndical lors de sa séance du 12 novembre 2016.

Ce projet porte exclusivement sur le changement d'adresse du siège du Syndicat qui, désormais, est situé 3, Rue Alexandrie – Ma Campagne à Angoulême

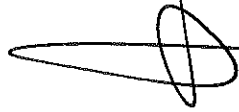
Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cette modification de statuts.

Monsieur Le Maire, soumet le projet modificatif de statuts au Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 19 décembre 2016


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

